

→ BULLETIN TRIMESTRIEL D'INFORMATION DU COMITÉ CONTRE LE CANCER DE L'AIN



Photo NBC

Etre assuré après un traitement du cancer ? C'EST POSSIBLE.

On peut estimer à près de 10 000 anciens malades, le nombre de Français qui se sont vu refuser une demande d'emprunt. Les 3èmes ETATS GENERAUX des MALADES du CANCER et de leurs PROCHEs ont présenté ce problème comme étant primordial.

En effet, après l'agression physique de la maladie et l'angoisse du pronostic, le refus d'un dossier d'assurance relance toutes les peurs que le traitement et les prises en

charge avaient enfouies dans le subconscient.

A compter du 1er janvier 2007, la convention AERAS signée par les Ministères de la Santé, des Finances, par les Fédérations Professionnelles de la Banque et de l'Assurance, par la Mutualité, par les Associations de Malades et de Consommateurs entrera en vigueur. Voici quelques unes des mesures acceptées : (informations en page 2).

OYONNAX 2007

Le nouvel hôpital d'OYONNAX recevra ses premiers malades au milieu du mois d'avril. L'accueil des malades sera réalisé sur le mode d'un guichet unique.

La LIGUE contre le CANCER, à travers le guichet, assurera l'Information des Malades sur les grandes questions posées autour de cette maladie.

Les documents édités par le Comité seront à la disposition du public et un contact organisé avec un Médecin.

Ce service initié par l'Administration de l'Hôpital et la Ligue s'inscrit dans l'esprit du Plan CANCER.

ON... NE... FUME... PLUS... !

Dans les lieux affectés à un usage collectif, notamment scolaire, et dans les moyens de transport collectif.

Il est interdit de fumer dans les Etablissements Scolaires, dans quelque partie que ce soit, couverte ou non couverte.

Il ne pourra être installés d'emplacements fumeurs dans les Etablissements destinés ou régulièrement utilisés pour l'accueil, la formation, l'hébergement ou la pratique sportive des mineurs.

Article L.3511-7 Code de la Santé Publique, et circulaire Journal Officiel du 5 décembre 2006.

éditorial

Sept années, déjà, dans ce XXI^e siècle : tout au long de celui qui l'avait précédé, l'ambition d'un progrès continu et d'un accès, sans limites, aux soins les plus modernes constituait la règle de notre pays.

Le progrès est là : les chances de guérison d'un cancer, ont décuplé en CENT ans, elles ont doublé pendant les vingt cinq dernières années. LA LIGUE CONTRE LE CANCER, fondée en 1918, a tenu sa place dans cette extraordinaire évolution.

La RECHERCHE MEDICALE, dont la LIGUE est le premier financeur privé, poursuit ses efforts mais dans deux directions :

La première, par la RECHERCHE CLINIQUE, vers une plus grande efficacité, une meilleure tolérance, un moindre coût pour les traitements initiés depuis un quart de siècle.

La seconde, par la RECHERCHE FONDAMENTALE explorant les grandes voies qui permettront un véritable ciblage des thérapeutiques.

Les ACTIONS POUR LES MALADES ET LEURS FAMILLES : pour la première fois, l'Etat a défini, non seulement les grands axes scientifiques et médicaux, mais aussi les impératifs humains, sociaux, affectifs qu'il faut respecter pour les Malades et leurs familles. On a vu apparaître, le Droit à l'Information, le Dispositif d'Annonce, les Soins de Supports, l'Evaluation Qualitative des Equipes.

Vous savez que dans tous ces champs d'action, il y a une place à tenir, un rôle à jouer, un but à atteindre : vous y avez participé par votre collaboration, vos appels et vos dons. Grâce à vous, la Ligue et à travers elle, les malades et leurs familles militeront pour une recherche performante, l'humanisation des rapports avec les malades, les diagnostics plus précoces et une prévention plus efficace.

Merci.

Le Président,
Docteur J.L. REQUIN.

Comité Départemental de la Ligue contre le CANCER

56, rue Bourgmayer B.P. 79
01002 BOURG EN BRESSE CEDEX

Tél. : 04.74.22.58.96

CCP Lyon 1888 05 W Lyon

secretariat@liguecancer01.net-ww.liguecancer01.net

Etre assuré après un traitement du cancer

→ DIFFUSION

DE L'INFORMATION :

Tous les partenaires se sont engagés à faire connaître aux demandeurs d'emprunts, les dispositifs qui sont mis en place pour permettre aux anciens malades un accès à l'information.

→ LIMITATION

DES SURPRIMES:

La prime d'assurance invalidité et décès sera plafonnée à 1.5 du taux effectif global, ce qui limite à 250 % le niveau de surprime.

→ MUTUALISATION :

Les partenaires se sont entendus pour qu'un groupe de travail étudie la mise en place d'un fonds de mutualisation permettant de prendre en charge la surprime pour les emprunteurs dont les revenus sont égaux ou inférieurs au plafond de la Sécurité Sociale.



→ LES SEUILS :

- Le montant maximum d'emprunt pour les prêts immobiliers soumis au questionnaire médical passe de 250 000 à 300 000 €.
- La durée maximum de remboursement est levée.
- La limite d'âge de fin d'emprunt est fixée à 70 ans.
- Pour les prêts à la consommation, le montant du prêt accordé, sans questionnaire de santé, est augmenté de 50%, et passe à 15 000 €.

→ TRANSPARENCE

DES DECISIONS :

Les Etablissements bancaires et d'assurances se sont engagés à motiver par écrit les refus ou restriction de couverture de dossier d'emprunt pour raison de santé.

→ EXTENSION

A L'INVALIDITE :

Le dispositif prévoit l'extension à la perte totale et irrémédiable d'autonomie, plus particulièrement les mesures concernant les emprunteurs bénéficiant d'une pension d'invalidité de troisième et seconde catégories.

**Le tabac
vous enfume
et vous angoisse !
Vous fumez
dans l'anxiété !**



**Consultation
anti-tabac
Docteur
Faurobert Beaudet
tel. 04 74 45 84 45**

aidéa

Accompagnement et Information
pour le Droit à l'Emprunt et l'Assurabilité avec la Ligue

0 810 111 101

(Prix d'un appel local à partir d'un poste fixe)

Du lundi au vendredi de 8h à 20h.

Site :

www.aidea-ligue.net

E-mail :

aidea@ligue-cancer.net

40% des dossiers de risques aggravés ont été ajournés ou refusés par les professionnels de l'assurance en 2005. Pour aider les malades à passer ce premier filtre administratif, la Ligue a créé un service gratuit, AIDEA (Accompagnement et Informations pour le Droit à l'Emprunt et l'Assurabilité avec la Ligue). Depuis septembre 2006, les conseillers techniques de ce service téléphonique accompagnent les malades dans leurs démarches de constitution de dossier en toute confidentialité. Ils orientent, si nécessaire, les malades vers les oncologues bénévoles, experts auprès de la Ligue, afin de procéder à la préparation de leur dossier dans le respect de l'éthique et de la déontologie médicale.

**Le Comité Départemental de l'AIN
04.74.22.58.96 est prêt à vous informer,
à vous aider et à vous orienter.**

N'HÉSITÉZ PAS À NOUS APPELER.

Petit lexique des nouveaux traitements

➔ CANCER DU SEIN et HORMONES :

les médicaments habituellement utilisés rendaient inefficaces les oestrogènes normalement sécrétés par la malade, au niveau de leur action de stimulation du cancer du sein.

On peut utiliser maintenant des médicaments qui bloquent les restes de production d'oestrogènes qui restent après la ménopause (ces médicaments s'appellent les anti-aromatases).

➔ L'HADRONTHERAPIE :

il s'agit d'une technique nouvelle de radiothérapie qui utilise des faisceaux d'ion carbone dont les caractéristiques balistiques et biologiques permettent de traiter, avec une grande précision des tumeurs, et en particulier, sarcomeuse de la base du crâne, des tumeurs au voisinage de la moelle épinière, telle la tumeur des sinus ou enfin des sarcomes des parties molles. Il existe des centres de traitement au JAPON et en Allemagne, il s'installera un site de traitement à LYON, dans le cadre du projet ETOILE, soutenu par la Région

➔ L'ABLATHERME :

utilisation d'ultrasons dans le traitement du cancer de la prostate ; on parvient à envoyer des faisceaux ultrasonores ciblant précisément les nodules cancéreux. Utilisés tout d'abord dans des formes évoluées ou récidivantes, ce traitement donne actuellement de bons résultats à peu près équivalents à ceux d'un traitement par les rayons.

➔ COELIOCHIRURGIE :

il s'agit d'une technique utilisée en chirurgie digestive (le cancer du colon) gynécologique, urologique (cancers de la prostate) : elle consiste à ne pas faire d'incision de la paroi abdominale, mais à aborder la tumeur par des tubes permettant soit de voir soit d'effectuer des gestes.

Cette technique assure d'importantes diminutions de l'agression chirurgicale.

➔ LES TRAITEMENTS CIBLES :

il s'agit de médicaments qui sont destinés à agir sur des éléments anormaux au sein de la cellule ou dans sa paroi. Ils sont utilisés pour l'instant,

dans des tumeurs peu fréquentes (leucémie myéloïde chronique, tumeurs rares de l'estomac et du duodénum) mais leur efficacité est en cours de démonstration sur les formes étendues ou métastatiques du cancer du sein. Le prix de revient annuel de ces médicaments est à la mesure de leur efficacité, entre 25 et 40 000 euros.

➔ CURIETHERAPIE :

on met en place dans la tumeur et son voisinage immédiat, des aiguilles ou des particules radioactives de durée de vie connue. Cette technique est utilisée dans les cancers de la peau, de la verge, du canal anal, du sein ou de la prostate.

➔ ANTIANGIOGENES :

ce sont des médicaments apparus depuis quelques années, et qui bloquent la prolifération des artères et des veines, et qui permettent à la tumeur d'être irriguée et donc active. Les médicaments qui bloquent cette prolifération sont appelés des antiangiogènes, et ne sont actifs que sur certaines tumeurs.

AU PROGRAMME des délégations

- **Jeudi 26 avril :**
20h - conférence
Espace 1500 à AMBERIEU
- **Dimanche 29 avril :**
marche organisée
à BEREZIAT
plusieurs circuits
- **Dimanche 14 octobre :**
12h - repas dansant
à FOISSIAT
- **Samedi 20 octobre :**
20h - soirée CABARET
Espace 1500 à AMBERIEU
- **Dimanche 4 novembre :**
14h - thé dansant
salle des fêtes
à ST CYR SUR MENTHON
- **Samedi 1er décembre :**
12h - matinée choucroute
à CHALAMONT

**Stomatisés,
vous n'êtes pas seuls.**
Nous sommes 80 000 en France
et nous sommes là pour en témoigner.
Cette intervention vous permet
de vivre et surtout de bien vivre.
Si vous le désirez,
nous pouvons vous rencontrer
et vous aider.
**Appelez au
04 74 22 61 27**

➔ Si vous nous avez aidés, MERCI !

Si vous le faites aujourd'hui, pour la première fois, votre don nous permettra d'intensifier la **lutte contre le cancer** en renforçant la Recherche, en améliorant l'information et le dépistage, et en aidant les malades et leur famille.

➔ Vous disposez d'un peu de temps : rejoignez la Ligue contre le cancer

Nos délégations cantonales et leurs bénévoles sont la base de toutes nos actions pour lutter contre le cancer dans le département de l'Ain.
Pour un premier contact et pour connaître la ou le délégué de votre canton, téléphonez au **04 74 22 58 96**.

Il dépend de vous et il dépend de nous que, dans les décennies à venir, on gagne définitivement contre le cancer par l'accroissement de la qualité et de l'importance de la recherche fondamentale.



COMITÉ DE L'AIN

Plateforme CANCER GERLAND LYON SUD



C'est sur le site Hospitalo-Universitaire Lyon Sud que vient de s'ouvrir une plateforme de Recherche, de Soins et de Formation, tout à fait nouvelle dans notre région.

Les Hospices Civils de LYON et l'Université Claude Bernard ont mis 1 400 m² de locaux à la disposition de cette nouvelle structure qui regroupe :

- Des Equipes de Recherche Fondamentale.
- Des Equipes de Recherche Clinique.
- Des structures de formation ouvertes aux Professionnels de Santé.

Le Cancéropôle, dont la directrice est Madame GUIGAZ et le coordinateur scientifique le Professeur Jean Yves BLAY, va permettre aux Equipes du CNRS, de l'Ecole Normale Supérieure, des Hospices Civils de LYON, de l'INSERM, la confirmation ou l'entreprise des activités de collaboration sur quelques grands thèmes :

- Les centres de prise en charge des lymphomes malins.

Les Equipes chargées des tumeurs rares du péritoine.

- Les Equipes de Recherche en Radiobiologie, Radio Résistance Cellulaire.
- Les Equipes chargées de la biologie des tumeurs mettront en harmonie, les projets fondamentaux (seuls porteurs les progrès scientifiques) et les projets de Recherche Clinique (seuls capables d'optimiser les conditions de traitements).

Deux de ces Equipes sur le site du Centre Hospitalier Lyon Sud, sont directement concernées par l'inauguration de cette plateforme :

- L'Equipe du Professeur Gilles FREYER pour le projet de Recherche "Ciblage thérapeutique en Oncologie Modélisation de l'effet des agents anti-cancéreux".
- L'Equipe du Professeur Claire RODRIGUEZ- LAFRASSE pour son projet "Radiosensibilisation tumorale : approche moléculaire et thérapeutique"

CANCERPOLE : Un espace de convergences

Par ailleurs, un Réseau de Recherche Internationale mettra ensemble des biologistes, des physiciens, des radiologues et des radiothérapeutes qui collaboreront au projet ETOILE (Hadronthérapie) pour mieux traiter des tumeurs peu accessibles aux techniques actuelles.

Le Pôle de compétitivité LYON BIOPOLE associera les Equipes de cette plateforme pour le développement des nouveaux anticorps monoclonaux. C'est, sans doute, dans cette configuration que l'INSTITUT NATIONAL DU CANCER jouera pleinement son rôle de structure d'orientation stratégique comme l'avait déjà initié le projet "SYNERGIE LYON CANCER"

Les financements associent le Grand Lyon, l'Université Claude Bernard, les Partenaires Industriels auront besoin de notre aide, bien que à l'évidence ils fournissent la partie la plus importante des investissements.

La Ligue contre le CANCER saura jouer son rôle et prendre sa part dans cette grande aventure.

*Le cancer est une agression,
l'annonce en est une blessure.
Si vous souhaitez de l'aide,*

**appelez le
04 74 22 58 96**

*Nous tenterons
de mettre en place
un soutien psychologique*

OUI je fais un don d'urgence à la Ligue

et je renouvelle mon soutien à la Ligue dans l'enveloppe ci-jointe, sans affranchir.

Je verse un don de :

- 15 € 25 € 35 €
 50 € 80 € ou € (somme supérieure)
 Je m'abonne à la revue "Vivre" : 3,81 €
 J'adhère au Comité départemental, cotisation 8 €.

Je joins mon règlement à l'ordre du Comité de l'Ain de la Ligue contre le cancer par :

- chèque bancaire chèque postal

de la part de :

NOM.....

Prénom.....

Adresse.....

Code postal..... Ville.....



→ Votre NOUVELLE déduction fiscale

66% de vos versements à la Ligue sont déductibles de vos impôts, dans la limite de 20% de votre revenu imposable. Ainsi, un don de 30 € ne vous coûte que 10,20 €. Dès réception de votre don, nous vous enverrons votre reçu fiscal dans les plus brefs délais.

Votre don comprend, sauf avis contraire de votre part, un montant d'adhésion de 8 €, déductible aussi de vos impôts.

LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER
Comité de l'Ain - 56, rue Bourgmayer
BP 79 - 01002 BOURG EN BRESSE CEDEX
Tél. 04 74 22 58 96 - CCP 1888 05 W Lyon



COMITÉ DE L'AIN